

Image not found or type unknown



Changement des horaires de travail

Par **maider**, le **15/10/2010 à 10:31**

Bonjour,
J'ai des horaires de travail stipulés dans mon contrat de travail, mon employeur peut-il les modifier unilatéralement (par règlement intérieur?).
Il me semble que non (arrêt cour de cass avril 2009).
Qu'est-ce que je risque à refuser de donner mon accord à la modification envisagée?
Merci d'avance